

Une personne entrant au Canada pour épouser un résident légal du pays, à la condition que le mari en perspective soit en mesure d'entretenir sa future épouse.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes de race asiatique. A cet égard, j'aimerais dire un mot des immigrants des Indes orientales au Canada. A cause des relations qui unissent l'Inde au Commonwealth et, par conséquent, au Canada, j'estime que ces personnes ne tombent pas dans cette catégorie. De plus, il y en a si peu au Canada, que la question de l'équilibre de la population ne se poserait pas et qu'il n'y aurait pas de difficultés si les dispositions de ce décret étaient appliquées à leur égard, comme elles le sont à l'égard des Européens. Je crois que le ministre possède, à ce sujet, un mémoire présenté par les Indiens orientaux qui sont établis en Colombie-Britannique. De fait, le document que j'ai ici est censé être une copie de ce mémoire.

L'honorable député d'York-Sud a parlé de l'état de choses dangereux qui existe actuellement dans le monde, où les races de couleur, indépendamment de leur nationalité, commencent à ressentir comme jamais auparavant les mesures d'exception que les races blanches appliquent à leur égard. Ne fût-ce que dans un dessein purement égoïste, j'estime qu'il faudrait mettre tout en œuvre pour dissiper tout motif de mécontentement chez ces races et pour les détourner des pays totalitaires et des doctrines prêchées par ces pays. Il est avéré que nous avons beaucoup à nous faire pardonner des Asiatiques et nous devrions essayer de leur offrir autant de compensations que nous pouvons.

Ce serait utile et pour eux et pour nous. D'ailleurs le monde entier en ferait son profit, puisque ces populations asiatiques, innombrables, travailleraient avec nous à asseoir le monde sur des bases démocratiques.

J'invite donc le ministre à se pencher sur cette question. Ce n'est pas lui, j'en conviens volontiers, qui a fait naître le problème: il en a hérité et c'est maintenant une question de politique ministérielle. Mais je l'invite à employer l'influence incontestable dont il jouit, à faire peser cette influence sur la politique ministérielle. Il l'a déjà fait, il peut le faire encore.

Il est un autre point que je tiens à signaler, un point d'ordre différent, sur lequel je suis souvent revenu. L'autre jour, avait pris place à la tribune diplomatique un jeune homme qui régnera un jour sur, je dirais, un peuple oriental. Il a été magnifiquement accueilli au pays. Je me suis même senti un peu gêné en comparant l'accueil que nous lui avons réservé à celui que nous faisons, quand elles étaient ici, aux populations sur lesquelles il est appelé à régner. Un certain

nombre de gens d'origine japonaise (pour partie citoyens canadiens) se trouvaient au Japon quand la guerre a éclaté. Sauf erreur, un certain nombre d'entre eux ont été forcés de faire partie de l'armée japonaise. Après l'évacuation du littoral occidental, un nombre considérable de Japonais (pour partie citoyens canadiens) sont retournés au Japon; il s'agissait, en théorie, d'un rapatriement volontaire. Mais parmi ceux qui comprennent l'époque où cet événement se produisit, il en est peu sans doute, qui y verraient une manifestation volontaire.

Je crois sauf erreur, que certaines de ces personnes veulent maintenant rentrer au Canada et il est même possible que quelques-unes l'aient fait. Toutefois, elles éprouvent je crois bien quelque difficulté à le faire. Je voudrais que le ministre étudie le problème. Si nous voulons établir des relations amicales envers la nation japonaise, nous cimenterions mieux cette amitié en nous montrant justes envers les Japonais qu'en portant aux nues le prince Akihito. Pour moi, j'estime ces manifestations un peu chiches si nous songeons à la manière dont nous avons traité ces gens. En toute sincérité, je demande au ministre d'examiner sérieusement les deux questions que j'ai mentionnées. J'espère qu'il trouvera le moyen d'effacer les motifs de mécontentement causés par les mesures contraires à l'équité dirigées contre les habitants des Indes occidentales et qu'il étudiera également l'autre question que j'ai soulevée.

Le ministre voudra bien remarquer que je n'ai formulé aucune critique. Il n'y a personne que je serais plus au regret de critiquer que le ministre et je ne voudrais pas que les circonstances m'y obligent plus tard.

M. Pearkes: Monsieur le président, il y a une question que je désire signaler au ministre, savoir la détresse des citoyens canadiens d'origine orientale qui ont encore des parents en extrême Orient. Les Canadiens d'origine chinoise ont encore beaucoup de mal à obtenir l'autorisation de faire venir au pays leurs proches parents. Tout en ne préconisant aucunement une augmentation générale de l'immigration orientale, il est difficile à quiconque vit comme moi tout proche de nombreux Canadiens originaires de Chine de ne pas se rendre compte de l'angoisse qui étirent les parents incapables de faire venir leurs enfants de la Chine communiste; mon énoncé s'applique également aux autres personnes qui ont de proches parents en Chine communiste et ne peuvent les en tirer. Quand je suis chez moi, il ne se passe jamais une semaine, je crois, sans que quelque Canadien de race chinoise ne vienne me voir, afin de me demander si je peux